



CLIMAT : Mettons les pieds dans l'eau !

Solutions pour une gestion locale de l'eau à la hauteur des enjeux climatiques sur nos bassins

S3 : L'EAU, BIEN COMMUN: DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'eau : De la chose commune à la communauté autour de la chose

**Philippe BILLET - Professeur agrégé de droit public,
Directeur de l'Institut de droit de l'environnement de Lyon**

L'eau :

De la chose commune à la communauté autour de la chose

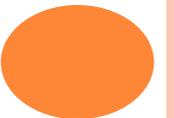
Par Philippe BILLET

*Professeur de droit public (U. Jean Moulin – Lyon 3)
Directeur de l'Institut de droit de l'environnement de Lyon
(CNRS, UMR 5600, EVS-IDE)
Labex IMU*

ANEB - Amiens - 21 oct. 2021

RAPPORTS JURIDIQUES À L'EAU

- L'eau dans un rapport d'appropriation
- L'eau dans un rapport de fonds à fonds
- L'eau dans un rapport de communauté
- L'eau dans un rapport collectif
- L'eau dans un rapport de patrimonialité commune
- L'eau dans un rapport d'identité collective



RAPPORT D'APPROPRIATION

- **Chose commune**
 - N'appartient à personne et dont l'usage est commun à tous

- **Chose appropriée**
 - Immobilisation
 - Individualisation

- **Chose « sans maître »**
 - Appropriable par nature



RAPPORT DE FONDS A FONDS

○ Régime des eaux pluviales

- *« Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué »*

○ Régime de l'eau de source

- *Usage de l'eau mais « le propriétaire d'une source ne peut plus en user au préjudice des propriétaires des fonds inférieurs qui, depuis plus de trente ans, ont fait et terminé, sur le fonds où jaillit la source, des ouvrages apparents et permanents destinés à utiliser les eaux ou à en faciliter le passage dans leur propriété »*
- *Ne peut pas « enlever aux habitants d'une commune, village ou hameau, l'eau qui leur est nécessaire ; mais si les habitants n'en n'ont pas acquis ou prescrit l'usage, le propriétaire peut réclamer une indemnité(...)»*

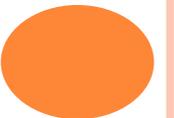
○ Régime des cours d'eau

- *Si « dès la sortie du fonds où elles surgissent, les eaux de source forment un cours d'eau offrant le caractère d'eaux publiques et courantes, le propriétaire ne peut les détourner de ~~leurs~~ leur cours naturel au préjudice des usagers inférieurs »*



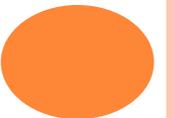
RAPPORT DE COMMUNAUTÉ

- L'eau communautarisée par nature
 - Jeu de l'écoulement par gravité (rapport amont-aval)
 - Entretien des cours d'eau
- L'eau communautarisée par nécessité
 - Régime de la gestion traditionnelle
 - Régime des barrages



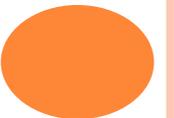
RAPPORT COLLECTIF

- Droit d'accès
 - « l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »
- Contribution financière du fait de son usage
 - Fiscalité de l'eau
 - Récupération des coûts



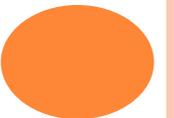
RAPPORT DE PATRIMONIALITÉ COMMUNE

- Eau patrimoine commun de la nation
 - Responsabilité commune sur la ressource
 - Responsabilité partagée
 - Absence de toute juridicité
- Inscription dans le développement durable
 - idée de transmission,
 - protection à long terme
 - coexistence des usages actuels sans compromettre les besoins des futurs utilisateurs



RAPPORT D'IDENTITÉ COLLECTIVE

- Tentation de la personnification des cours d'eau
 - Exemples étrangers
 - Tentations locales
- Acculturation juridique
- Voies parallèles



CLIMAT : Mettons les pieds dans l'eau !

Solutions pour une gestion locale de l'eau à la hauteur des enjeux climatiques sur nos bassins

Merci de votre attention



Des inondations de 2001 à une gestion intégrée de l'eau

2001 - 2021

ameva
Etablissement public du bassin versant de la Somme

L'EAU C'EST POLITIQUE

Congrès

CLIMAT : Mettons les pieds dans l'eau !

Solutions pour une gestion locale de l'eau à la hauteur des enjeux climatiques sur nos bassins.

Du 20 au 22 octobre à AMIENS

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

<https://bassinversant.org/congres-de-laneb-2021>